



Gonesse, le 1er mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE M. JEAN-PIERRE BLAZY
Député du Val d'Oise, Maire de Gonesse

Réaction de Jean-Pierre BLAZY **suite au suicide d'un agent de l'hôpital Adélaïde Hautval**

Vendredi 26 février ont eu lieu les obsèques d'un agent de l'hôpital Adélaïde Hautval à Villiers-le-Bel (ex Charles Richet) qui s'est donné la mort le samedi 20 février.

Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse et député de la circonscription où résidait cet agent présente ses sincères condoléances à la famille, aux proches et à tout le personnel de l'hôpital très marqué par la disparition de leur collègue.

De très nombreux agents de l'hôpital Adélaïde Hautval étaient présents lors des obsèques. Cet agent hospitalier travaillait depuis 35 ans à Adélaïde Hautval, hôpital que l'AP-HP (Assistante Publique-Hôpitaux de Paris) a décidé de fermer.

Jean-Pierre Blazy regrette que sa demande de moratoire n'ait pas été entendue.

En effet, constatant sur le terrain la grande souffrance des personnels, le député-maire de Gonesse avait formulé au siège de l'Agence régionale de santé le 14 décembre dernier le souhait de geler les fermetures de lits et les transferts de personnels pour prendre le temps de l'échange et de la concertation. Cette demande avait été réaffirmée directement à la ministre de la Santé à travers un courrier en date du 29 janvier.

Constatant les effets négatifs de la décision de l'AP-HP sur le Centre hospitalier de Gonesse et soucieux du respect des engagements envers les personnels, Jean-Pierre Blazy avait demandé que se tienne une réunion au cabinet de la ministre de la Santé en présence de l'AP-HP. Lors de cette rencontre le 9 février, une réponse orale négative à la demande de moratoire a été formulée mais aucune réponse écrite et argumentée n'a été reçue à ce jour.

A la suite du drame, l'AP-HP a proposé un report de 15 jours dans le processus de mobilité des personnels.

Selon Jean-Pierre BLAZY, cette proposition est insuffisante :

- **« Après ce drame, le moratoire s'impose désormais».**
- **« Outre les aspects d'évolution de carrière et les transferts de lits, l'AP-HP doit assurer un véritable accompagnement psychologique et laisser le temps aux personnels pour faire le deuil de la disparition de leur collègue ».**
- **« Les raisons d'un passage à l'acte sont souvent complexes mais l'on ne peut ignorer que ce drame s'est produit dans un contexte de tension sociale très fort. Cet agent venait de recevoir sa convocation pour la cellule de mobilité ».**